

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 124 (1998)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prix FSAP 1999 : ancienne gare LEB à Lausanne

Ouverture

La Fédération des architectes-paysagistes suisse (FSAP) organise tous les deux ans un concours pour promouvoir la qualification professionnelle des jeunes architectes-paysagistes en Suisse. Le thème du concours de ce cinquième prix FSAP est le site de l'ancienne gare du train régional Lausanne-Echaliens-Bercher (LEB) à Lausanne. La co-organisatrice est la municipalité de Lausanne, représentée par son Service des parcs et promenades.

La parcelle concernée, à proximité de la place Chauderon, se trouve à l'angle constitué par l'avenue d'Echallens et l'avenue de Morges. Elle a fait l'objet d'un plan partiel d'affectation qui prévoit sur cette parcelle une zone de jardin public, la construction d'un nouveau bâtiment à l'ouest et une zone « cour-jardin », le jardin protégé du centre psychosocial.

Par le biais du concours, les organisateurs entendent obtenir un éventail de solutions pour le jardin public et éventuellement pour la « cour-jardin ». Les propositions tiendront compte des qualités du site et seront économiquement et fonctionnellement réalistes.

Il s'agit d'un concours de projet ouvert aux architectes-paysagistes diplômés, ou membres de la FSAP, suisses ou étrangers (disposant d'un permis B ou C), jusqu'à l'âge de 35 ans révolus à l'ouverture du concours, le 21 décembre 1998.

Inscription au concours : jusqu'au 25 janvier 1999.

Remise des projets : fin avril 1999.

Programme : Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne, M. Klaus Holzhausen, avenue du Chablais 46, CP 80, 1000 Lausanne 23, tél. 021/315 57 71, fax 021/315 50 06.

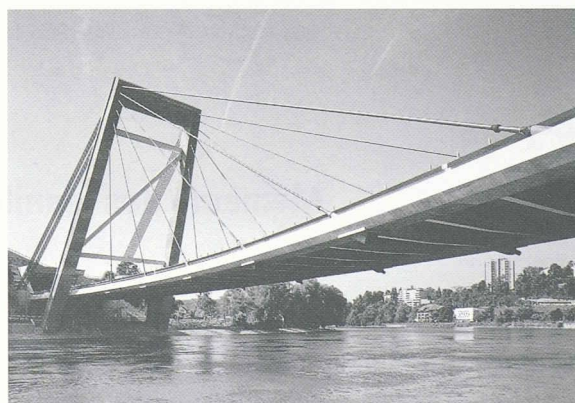
Lettre ouverte

Ponts haubanés courbes

Le numéro 22 de *Ingénieurs et architectes suisses* du 21 octobre 1998 est presque entièrement dédié à des ouvrages du génie civil. J'ai lu avec intérêt en particulier les articles concernant le viaduc de l'Île Falcon et je félicite tous les auteurs pour leurs articles très intéressants et pour la réussite de cet ouvrage exceptionnel.

Mais je ne comprends pas pourquoi le responsable du concept architectural de cet ouvrage, le professeur Vincent Mangeat, arch. dipl. EPFL, saisit l'occasion dans son article « Ceci n'est pas un pont » de critiquer si sévèrement les auteurs de projets de ponts haubanés courbes. Ce sujet n'a rien à voir avec le viaduc de l'Île Falcon. Est-ce à cause d'une mésentente avec l'un ou l'autre ingénieur, auteur de projets de ponts haubanés, ou par méconnaissance des fonctions des haubans ? Il dit qu'un câble, c'est une ligne dans un plan. Mais il oublie qu'avec plusieurs plans on peut créer une structure tridimensionnelle. Et un pont est bien une structure dans l'espace, surtout un pont courbe. Même le boy-scout sait que pour faire tenir debout un mât, il suffit de le hauber tout simplement avec trois câbles, sans désespoir et sans mille astuces.

Dans un pont courbe à une nappe centrale de haubans, les câbles de retenue latérale mettent justement en évidence ce système porteur tridimensionnel. Dans le cas de ponts à deux nappes latérales de câbles, les pylônes en forme de cadre ou les mâts inclinés en forme de V expriment bien cet acheminement des efforts transversaux de la pointe du pylône jusqu'aux fondations. On pourrait accuser l'ingénieur d'un fonctionnalisme exagéré, selon lequel les formes doivent toujours être appropriées à leurs fonctions. Mais de



Pont haubané courbe sur l'autoroute N4 à Schaffhouse : ce type d'ouvrage permet de franchir le Rhin dans une courbe de 280 m de rayon sur un tablier d'une hauteur de 1,55 m.

(Photo Rolf Wessendorf, tirée de IAS N° 4 du 5 février 1997)

parler de formalisme creux et d'un déploiement désespéré de mille astuces est vraiment mal placé.

Les ponts haubanés ont été proposés avant tout soit pour des ouvrages de grandes portées, soit pour limiter la hauteur de construction du tablier au strict minimum. Ce type d'ouvrage permet une réalisation par étapes successives et sans étayages. Il convient donc aussi bien pour franchir des obstacles ou des vallons profonds.

On ne manque pas d'exemples qui nous montrent les multiples possibilités de créer des ponts haubanés, avec des structures spatiales s'adaptant parfaitement aux routes sinueuses aussi bien qu'aux tracés en ligne droite.

Paul Missbauer, ingénieur civil SIA
KBM, Bureau d'ingénieurs civils SA, Sion